

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Lettre pastorale et mandement de Mgr Paul Bruchési, inaugurant une croisade contre l'intempérance. — V Le chant grégorien : Le gramophone — régulateur phonétique. — VI Société d'une messe. — VII Aux prières. — VIII Ordo des fidèles.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 31 décembre

Circoncision ; dans les diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, chant du *Veni Creator*, le 1er janvier ; collecte le jour de l'Épiphanie, dans le diocèse de Joliette, pour la Propagation de la Foi, dans les autres diocèses, pour l'abolition de l'esclavage.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Lundi, le 1er janvier

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de la Circoncision (Saint-Sauveur).

Samedi, le 6 janvier

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Fête du titulaire de l'Épiphanie.

Dimanche, le 7 janvier

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Sainte-Geneviève.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Sainte-Geneviève (Batiscan).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Télesphore.

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité du titulaire de Sainte-Geneviève (Berthier). J. S.

Prières des Quarante-Heures

LUNDI,	25 décembre	Noviciat des Frères de l'Instruction chrétienne.
MERCREDI,	27	“ Noviciat des Frères de la Charité.
VENDREDI,	29	“ Noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes.
DIMANCHE,	31	“ Hôtel-Dieu.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT
DE
MGR PAUL BRUCHESI
INAUGURANT UNE CROISADE CONTRE L'INTEMPERANCE

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE
APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

*Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses
et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédic-
tion en Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Nos très chers frères,

Depuis longtemps, le problème de l'alcoolisme préoccupe à bien juste titre l'esprit des moralistes, des économistes et des législateurs.

Chaque année pourtant, dans les divers pays du monde, des statistiques émouvantes dénotent les progrès de ce terrible fléau et la nécessité d'une résistance de plus en plus énergique contre son envahissement.

Nous l'avons déjà dit plusieurs fois dans nos visites pastorales, il est temps de sortir des constatations théoriques et des lamentations stériles. L'heure est venue, pour tous, d'entrer résolument dans la voie des réalisations pratiques.

Toutes les initiatives doivent se grouper et former ensemble une ligue sainte : initiatives privées et initiatives publiques, initiatives civiles, politiques et religieuses.

Car, sans vouloir établir de comparaisons entre la Province de Québec et les autres provinces du Canada, entre la Confédération canadienne et les autres Etats de l'Amérique ou de l'Europe, il est indéniable que nous souffrons du mal de l'alcoolisme. Déjà cette maladie a frappé nos sources vitales, elle menace de les vicier profondément. Les ravages qu'elle exerce

dans nos populations sont plus funestes et plus considérables que les ravages tant redoutés de la phthisie dont elle se fait, au reste, la sinistre pourvoyeuse.

Et nous vous prions de le remarquer, nos très chers frères, nous ne parlons pas uniquement du vice de l'ivrognerie poussée à ses derniers excès, de cette ivresse qui prive l'homme de l'usage de sa raison et le jette parfois sur les chemins comme une brute. Oh ! ce genre d'intempérance a une laideur particulière, il est d'une espèce si grossière que le grand nombre s'en détourne avec dégoût. Il porte dans ses conséquences, prochaines, immédiates, une tare si honteuse qu'on le prend en horreur. On peut dire qu'il est à lui-même, dès ici-bas, et sans retard, sa propre punition et son propre frein, surtout pour les classes plus élevées de la société.

D'une façon générale, le mal dont nous parlons n'affecte pas cet aspect hideux et brutal. Sa forme est plutôt latente, ses effets sont ordinairement lents à apparaître. Mais il n'en est pas moins pernicieux, et aucune sphère sociale ne lui est fermée.

A proprement parler, l'alcoolisme ne consiste pas dans un acte d'intempérance, ni même dans plusieurs actes d'intempérance séparés les uns des autres par d'assez longs intervalles de temps. Il y a là évidemment désordre plus ou moins grave, faute plus ou moins criminelle. Désordre et faute qui peuvent acheminer vers l'alcoolisme formel, mais qui ne le constituent pas encore. L'alcoolisme, c'est un état, un état morbide, qui s'acquiert soit par l'ivresse souvent répétée, soit par la consommation habituelle des liqueurs fortes, même si elles sont prises en petite quantité chaque fois. C'est un empoisonnement graduel. En un mot, c'est l'intempérance chronique avec ou sans ivresse.

D'après les données de la science médicale, aucune intoxication n'est plus désastreuse. Elle s'attaque à tout l'organisme humain, principalement au cerveau, aux reins et aux poumons,

au cœur, au foie et à l'estomac. Elle diminue les forces ; elle trouble, révolutionne et paralyse toutes les facultés. Elle provoque une foule de maladies, et les complique toutes singulièrement, quand elle ne les rend pas inguérissables. Elle mène souvent à la folie ou au suicide, et toujours elle conduit plus rapidement à la décrépitude et à la mort.

Vous pensez sans doute en vous-mêmes, nos chers frères, que ce tableau des ravages physiques de l'intempérance est bien chargé. Il l'est en effet. Mais n'allez pas conclure à la surcharge, à l'exagération. Tous ces traits pourraient être signés d'une illustre autorité médicale. Ils ont été empruntés avec la plus scrupuleuse probité aux meilleurs ouvrages dont s'honore la médecine, devenue de nos jours si méthodique dans ses recherches et si consciencieuse dans ses constatations.

Rien de plus facile, au surplus, que d'en vérifier la justesse. Que votre expérience personnelle soit longue ou courte, que votre champ d'observation soit vaste ou restreint, peu importe. Est-ce que vos souvenirs ne vous rappellent pas malheureusement trop de ruines causées par l'alcool ? N'avez-vous pas vu dépérir des corps puissamment constitués, se déséquilibrer des intelligences d'élite, sombrer des volontés supérieures, se pervertir et s'endurcir jusqu'à la cruauté des cœurs naturellement tendres et bons ? Et n'était-ce point, la plupart du temps, l'œuvre du poison alcoolique qui se manifestait dans ces catastrophes ?

Encore si les tristes effets de l'intempérance s'arrêtaient à l'individu qui s'en rend coupable, au buveur habituel ! Mais il n'en va pas ainsi. L'alcoolisme a d'effroyables répercussions. On pense ici malgré soi aux conséquences inévitables et si douloureuses de la faute de nos premiers parents sur la nature humaine tout entière. Ah ! combien de fois n'avez-vous pas gémi sur ce vice initial, sur cette corruption et ces concupiscences désordonnées qui ont été déposées en nous par le péché d'Adam et d'Eve ?

L'alcoolique n'agit pas autrement. Parents chrétiens, jeunes gens, qui êtes adonnés à la boisson, vous empoisonnez les enfants qui naîtront de vous. Devant Dieu vous répondrez de tout le mal que vous leur faites. Votre crime, par certains côtés, ne se rapproche-t-il pas de la faute commise dans le paradis terrestre ? Vos fils et vos filles ont été rachetés dans le sang du Christ. N'est-ce pas en quelque sorte ce sang divin que vous profanez ? C'en est le prix, dans tous les cas, que vous méconnaissiez et méprisez.

Se peut-il concevoir aberration plus complète ? Compromettre ainsi l'avenir de ses enfants, leur santé, leur honneur et même leur salut éternel, plutôt que de se corriger d'une misérable habitude, plutôt que de se priver d'une satisfaction passagère ? Préférer boire goutte à goutte sa propre ruine et celle de sa famille, plutôt que de pratiquer les règles de la tempérance chrétienne, plutôt que de se mortifier un peu tous les jours ?

Au moins, si l'on pouvait nier les lois de l'hérédité, si l'on pouvait ne pas voir et ne pas comprendre les leçons de l'expérience. Vains efforts ! l'atavisme existe, l'expérimentation n'est plus à faire. Personne ne conteste plus les ravages de l'alcoolisme dans la famille et, par une conséquence rigoureuse, ses effets délétères sur la société et sur la race.

Les enfants des buveurs sont des êtres déçus : Avec la vie ils reçoivent dans leurs organes des germes de maladies et de mort. Chose affreuse à dire, avant que d'avoir vu le jour ils ont été empoisonnés par leur père. Sans doute l'agent de dégénérescence et de destruction qui circule dans les veines de ces pauvres enfants, varie d'activité selon le degré d'intempérance des parents ; mais il est là, il opère son œuvre homicide. Quel sujet de réflexions, nos très chers frères, quel sujet de méditations ! De quels sombres remords cette pensée doit bourreler la conscience de l'alcoolique ! Est-il crime plus odieux, plus contre-nature ?

Ces êtres chétifs, infirmes, anormaux, maladez physiquement et mentalement, à leur tour, quelles générations nous préparent-ils pour l'avenir, si une grâce exceptionnelle ne vient leur donner le courage de réagir ?

Pour l'honneur de notre race et de notre religion, nous voulons des familles saines et robustes, une société forte et vigoureuse. De grâce, ne tarissons pas plus longtemps en nous les sources de la vie, ne les contaminons plus par l'habitude de l'alcool. Evitons tous les excès dans l'usage des boissons. Le sacrifice, si sacrifice il y a, en vaut mille fois la peine.

En effet, pour terrifiants qu'ils soient, les ravages physiques sont les moindres que produise l'alcoolisme. Bien plus désastreuses apparaissent ses conséquences, lorsqu'on les considère dans l'ordre moral.

Tous les vices rapetissent et dégradent l'homme; ils souillent et avilissent son existence ; souvent ils flétrissent son honneur et le nom des siens, toujours ils ravalent sa dignité. Il n'en est pas, ce nous semble, de plus vil que l'intempérance. Ce vice porte en lui-même une laideur si humiliante qu'il rend quelquefois sa victime insupportable à elle-même, et méprisable aux yeux de ses semblables.

Nous ne pousserons pas plus loin cette peinture. Elle vous est familière. Les prédicateurs, pendant les retraites et les missions, l'ont plus d'une fois déroulée sous vos regards.

Rappelons seulement que l'alcoolisme, de même que l'ivresse ou l'ivrognerie au sens ordinaire du mot, est de sa nature un ferment très actif de mauvais instincts, de basses passions, de convoitises déshonnêtes, de suggestions criminelles. Eh ! quoi d'étonnant qu'un buveur, même s'il n'a jamais été ivre, devienne la proie facile de tant de misères ! Ne sait-on pas que l'usage habituel de l'alcool déränge le fonctionnement normal de nos organes, obscurcit l'intelligence, énerve la volonté et émousse le sens moral ? L'union de l'âme et du corps est trop étroite,

trop intime, pour que ces deux parties de notre être ne s'influencent pas réciproquement. Et voilà l'une des principales raisons de la mortification chrétienne. Non réglés, assouvis, les appétits de la chair s'insurgent contre l'âme et la réduisent en esclavage. Les saints connaissaient bien ce phénomène. Aussi se plaisaient-ils à dompter leur corps, et prêchaient-ils sans cesse la pénitence, le renoncement, la tempérance en toutes choses.

Mais nous n'en finirions pas, nos très chers frères, si nous voulions décrire tous les maux qu'engendre l'alcoolisme. A côté du réquisitoire des médecins et des moralistes, il faudrait placer les statistiques dressées par les économistes et les magistrats.

Ces chiffres auraient une éloquence sinistre. On a compulsé patiemment les registres des asiles d'aliénés, des prisons et des pénitenciers ; on a étudié avec probité les dossiers des cours civiles et criminelles. Eh bien ! l'intelligence reste littéralement stupéfaite, quand elle examine le résultat de ces investigations. La proportion des condamnations et des séquestrations juridiques occasionnées par l'abus des boissons est telle qu'advenant la disparition de cet abus, des calculs très précis en ont fourni la démonstration, les deux tiers des tribunaux ne fonctionneraient plus, faute de clients, et la plupart des maisons de détention ou de réforme seraient totalement dépeuplées.

Ce serait partout, dans notre cher pays, comme ailleurs, une heureuse régénération, une recrudescence de santé physique et de vigueur intellectuelle et morale, le règne presque ininterrompu de la paix, de la concorde, de l'honnêteté et de la charité.

Les économistes l'ont affirmé, avec la tempérance on verrait aussi fleurir sur toute la surface de la terre une abondante prospérité publique et privée. Le paupérisme n'existerait plus qu'à l'état de souvenir. L'épargne deviendrait en honneur, la vieillesse aurait un abri, des vêtements et du pain. Le chômage

serait inconnu. Il n'y aurait plus guère de grèves. Les enfants fréquenteraient plus fidèlement l'école, au lieu de s'étioler dans l'atmosphère des usines. Les pères de famille et les jeunes gens n'étant plus sollicités par les clubs ou les cabarets, se hâteraient, le soir, à pas joyeux, vers le foyer. Souriantes, les mères et les jeunes filles les y accueilleraient d'un geste aimable ou d'une douce parole. Ce serait le retour aux mœurs patriarcales, le retour aux traditions chrétiennes, parce que l'empire de la tempérance évangélique aurait remplacé l'empire de l'alcoolisme, et que le Seigneur bénit ceux qui sont fidèles à ses préceptes. Et ainsi, selon l'enseignement de Léon XIII, répété par Pie X, la fameuse question sociale serait résolue.

Gracieux tableau, riantes promesses, diront peut-être quelques-uns, ... mais chimères d'utopistes, rêves de théoriciens.

Nullement. Que l'on cesse de boire, que l'on chasse l'alcoolisme, et bientôt ces promesses deviendront des réalités.

Les économistes ne se sont pas contentés de formuler des assertions : ils ont en même temps produit les preuves incontestables de leur exactitude. L'intempérance prélève sur les classes riches, sur les classes pauvres, des sommes fantastiques. Le croirait-on ? L'alcool qui se consomme dans nos villes et nos campagnes, coûte plus cher que la viande et le pain réunis. A cet insensé gaspillage de millions, ajoutez maintenant les salaires énormes perdus chaque année par les buveurs, les sommes que l'alcoolisme engloutit dans les asiles d'aliénés, les prisons, les hôpitaux, les cabinets de médecin et les pharmacies. A ce formidable amas de millions, ajoutez encore tant d'autres millions, dévorés honteusement par tous ces vices où déverse fatalement l'alcoolisme. Et calculez s'il est exagéré de dire, avec les statisticiens, que les trois-quarts des pauvres le sont ou le deviennent par leur propre intempérance ou celle des autres.

Faites ensuite une seconde opération. Tous ces millions

perdus ou gaspillés, mettez-les en pleine valeur, distribuez-les en salaires. Du même coup, n'est-il pas évident, vous rendez la vie, une vie plus intense, au commerce et à l'industrie ; vous introduisez l'aisance et le bonheur dans les foyers ; à l'activité intellectuelle comme à l'activité manuelle, vous offrez un salutaire exercice ? La santé du corps renaît, la santé de l'âme renaît. Et tout à la fois, en bénédiction de la sainte loi du travail qui est respectée, en bénédiction de la tempérance qui est pratiquée, surgit cette prospérité à laquelle vous hésitez à croire.

La parole de Dieu ne passe pas, nos très chers frères. Observez les maximes de son évangile, soyez tempérants, soyez mortifiés, ne dissipez pas les dons qu'il vous a faits, ne permettez jamais au poison de l'alcool de détruire ou d'affaiblir les précieuses facultés qu'il a mises en vous, ne profanez pas cette image céleste de lui-même qui rayonne sur vos fronts, et toujours vous serez bénis. Rier ne vous manquera. Il vous en a donné l'assurance : servez-le, gardez ses commandements, tout le reste vous viendra par surcroit.

Nous n'insisterons pas sur les développements que comportent ces vérités et ces exhortations. Les unes et les autres vous seront présentées dans vos paroisses respectives par des missionnaires qui se feront nos porte-parole. Apportez un esprit attentif, un cœur docile, à leur prédication. Ils seront auprès de vous les envoyés du Seigneur. C'est au nom de vos plus chers intérêts qu'ils vous supplieront de pratiquer la tempérance, et même d'employer vos efforts et votre influence à enrayer cette vague d'alcoolisme qui répand partout ses ruines physiques, intellectuelles et morales. A l'exemple de notre vénéré prédécesseur, Mgr Bourget, nous donnerons comme mot d'ordre de fonder, dans toutes les localités, sans exception, des sociétés de tempérance. Ces sociétés locales formeront ensemble une ligue sainte, enrichie de précieuses indulgences.

La croix, cette croix de bois noire et nue, que l'on retrouve encore dans les anciennes familles, et qui dans sa pauvreté et son austérité vraiment évangéliques, nous prêche la mortification d'une voix si persuasive, cette croix où le Christ a été abreuvé de vinaigre et de fiel pour la rémission de nos fautes, tel sera de nouveau le signe de ralliement des chrétiens qui voudront s'enrôler dans la ligue sainte contre l'intempérance.

Plaise à Dieu que cette croix occupe une place d'honneur dans tous les foyers catholiques ! C'est une grande lutte que nous allons entreprendre d'un commun accord, nos très chers frères, une bataille rangée contre un formidable ennemi soutenu par les légions infernales : l'arme de la croix nous est nécessaire. Mais avec elle, et par elle, nous vainquons. *In hoc signo vinces*. Que tous les hommes viennent se serrer contre le bois de cet étendard divin, les pères de famille, les jeunes gens, les enfants, tous les chrétiens sans différence d'âge, de fortune, d'état ou de position sociale. Il s'agit surtout de sauver les âmes ; mais il y va aussi du salut de la famille, de la société, de la nation.

C'est pourquoi nous faisons appel à toutes les bonnes volontés, et plus spécialement au concours actif et persévérant des pouvoirs publics. Pour une œuvre pareille de moralisation et de préservation des masses, ces pouvoirs peuvent beaucoup, à la condition de le vouloir sincèrement.

L'Eglise fera sa part, la meilleure et la plus efficace, en usant des instructions, des remèdes et des secours surnaturels qu'elle a reçus du ciel et qu'elle a la mission de dispenser aux hommes.

L'initiative privée s'exercera avec zèle, dans une multitude d'occasions, soit par l'exemple, soit par l'apostolat, soit par des conférences sur les dangers de l'alcoolisme, soit par l'enseignement antialcoolique dans les milieux scolaires ou autres. Et à ce propos, nous croyons utile de vous recommander l'excellent

manuel de M. le chanoine Sylvain. Cette petite brochure mérite les nombreux éloges qu'on lui a prodigués, et ses leçons sont à la portée de toutes les intelligences.

Les autorités civiles savent quelles mesures prendre pour combattre ce fléau et pour en écarter les épouvantables suites. Leurs dispositions nous sont connues, elles n'hésiteront pas devant le devoir. La limitation du nombre des hôtels, des restaurants, des cabarets et de tous les débits de boissons ; l'imposition de droits suffisamment élevés sur ces sortes d'établissements, droits de patente ou de licence, et droits de vente ; des règlements administratifs capables d'y sauvegarder l'ordre et la moralité ; un contrôle vigilant et actif sur l'observation quotidienne de ces règles ; une répression efficace de toutes les transgressions, en particulier de la vente des spiritueux le dimanche et aux mineurs ; et par-dessus tout le refus absolu de licence aux personnes qui ne jouiraient pas d'une réputation parfaite d'honnêteté et d'honorabilité ; telles sont, nos chers frères, les principales mesures préventives et répressives qu'il serait souhaitable de voir mises en opération partout, dans les municipalités rurales comme au sein des villes. Elles existent déjà, en bonne partie du moins, dans nos lois.

Il nous revient cependant qu'elles ne sont pas toujours observées, qu'elles ne sont même pas toujours appliquées. C'est un grand malheur pour la société. Et nous vous exhortons à réprimer ces délits, chaque fois que vous le pourrez. Donnez d'abord des avertissements charitables. Au besoin, faites des réclamations auprès de l'autorité. Votre énergie et votre constance finiront par l'emporter. Les pouvoirs publics ont tout intérêt à se sentir secondés. Car ils ont à cœur, nous le répétons, cette œuvre d'assainissement.

Mais, nos chers frères, un penseur l'a dit avec beaucoup de justesse : « Les remèdes légaux comme les remèdes fiscaux seront impuissants à enrayer le mal de l'intempérance et la

plaie de l'alcoolisme, s'ils ne sont pas aidés par les remèdes moraux et religieux. Il ne suffit pas que l'intempérant trouve plus de difficultés à satisfaire sa passion : il tournera ces obstacles, et il se privera de tout plutôt que de cesser de boire. Il faut l'amener à vouloir se corriger ».

Nous finirons par là, en nous résumant. C'est donc sur la volonté qu'il importe d'agir avant tout. Comment y arriver ? Par les deux premiers moyens que nous avons indiqués : la considération des effets désastreux de l'alcool dans l'individu, la considération de ses effets désastreux dans la famille et dans la société. Mais nous y arriverons bien plus sûrement par les considérations d'ordre religieux, l'enseignement des vérités évangéliques, le réveil des sentiments chrétiens, la prédication de la pénitence et de la mortification, le stimulant du bon exemple, toutes choses que les missions de tempérance et la ligue sainte contre l'alcoolisme vont établir en permanence dans chacune des paroisses de notre diocèse.

Puisse l'Immaculée Vierge Marie accorder sa toute puissante protection à ces missions et à cette ligue sainte, que nous mettons sous la tutelle de la croix régénératrice de son divin Fils !

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables frères, les chanoines de notre cathédrale, nous décidons et statuons ce qui suit :

1o Le clergé donnera, le premier, l'exemple de la tempérance qu'il doit prêcher. En conséquence, dans les presbytères et les communautés religieuses, à l'occasion des visites pastorales, des concours pour retraites et missions, des visites de prêtres ou de laïques, avant et après les repas, on s'abstiendra de toutes liqueurs alcooliques.

2o Nous demandons à toutes les familles de faire la même chose ; de rompre absolument avec la déplorable habitude d'offrir et de prendre des spiritueux tels que cognac, genièvre, rhum, whisky, etc., lors des réunions, des soirées, des diners, des

visites, et particulièrement des visites et des fêtes du premier de l'an. Que tous les alcools disparaissent donc de nos demeures ; usons-en seulement dans les cas de nécessité et sur l'ordre du médecin. Messieurs les curés ne manqueront pas de revenir souvent sur ce sujet, dans les avis qu'ils donneront aux fidèles.

3o Nous supplions les jeunes gens et les pères de famille de ne pas aller dans les cabarets et les buvettes sans de graves raisons ; de ne pas y prendre de boissons enivrantes, et surtout de renoncer à la pratique, hélas, si commune du petit verre et de « la traite ». Nous serions heureux de voir tous les hommes de bien se liguier contre ce désordre social qui engendre tant de maux pour la famille et pour l'individu. Nous conjurons en particulier les citoyens de la classe dirigeante et les membres des professions libérales de prêcher d'exemple sous ce rapport.

4o Nous demandons aux prêtres, aux directeurs de collèges et aux instituteurs en général, de parler souvent de l'intempérance dans les classes, et de prendre tous les moyens possibles pour inspirer aux élèves l'horreur de ce vice.

5o Nous ordonnons que dans toutes les paroisses on se mette à l'œuvre immédiatement pour établir des ligues ou sociétés de tempérance : 1o parmi les enfants depuis l'année de la première communion jusqu'à l'âge de dix-huit ans ; 2o parmi les jeunes gens ; 3o parmi les chefs de famille. Saint Jean-Baptiste sera le patron de ces ligues dont les membres devront s'engager à ne pas prendre de boisson spiritueuse hors le cas de maladie et de réel besoin. Ces sociétés existent déjà dans quelques paroisses et y font le plus grand bien. Leurs règlements et les faveurs spirituelles obtenues pour elles seront promulgués bientôt. Nous ne disons aujourd'hui que l'essentiel et ce qui doit faire l'objet des efforts et du zèle de tous, du peuple comme du clergé.

6o Nous confions particulièrement la prédication de la tem-

pérance aux révérends Pères Franciscains, que nous nommons par les présentes les apôtres de cette grande œuvre dans notre diocèse. Messieurs les curés les inviteront à venir prêcher à leurs fidèles à l'époque qui leur paraîtra la plus favorable. Mais on ne les attendra pas pour établir les sociétés dont nous avons parlé. Chaque curé devra commencer à les instituer sans retard en faisant appel à la bonne volonté de ses paroissiens. On pourra profiter pour cela des réunions de la ligue du Sacré-Cœur et surtout des retraites et des missions. Nous demandons spécialement et instamment que l'on s'occupe avec le plus grand zèle des enfants et des jeunes gens sur qui nous devons compter pour former la génération sobre de l'avenir.

7o Nous voulons aussi que dans nos collèges et notre Université on fonde ces associations de tempérance. Les élèves de ces importantes institutions sont, ils le savent, l'objet de notre plus vive sollicitude et de notre plus tendre affection. Notre ardent désir est qu'ils deviennent un jour des hommes de caractère et de principes, des hommes de science et de vertu, pour l'honneur de l'Eglise et de la patrie. Ils ne deviendront tout cela qu'en autant qu'ils seront véritablement tempérants. Qu'ils se souviennent de tant de beaux talents prématurément anéantis par le poison de l'alcool. Nous ne voulons pas qu'ils aient un si triste sort, et voilà pourquoi nous tenons tant à voir la sobriété et la tempérance en honneur dans nos collèges classiques et dans notre Université.

Seront la présente lettre pastorale et le présent mandement lus et publiés au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal sous notre seing et sceau et le contreseing de notre chancelier, le 20 décembre 1905.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par mandement de Monseigneur,

EMILE ROY, chanoine, *chancelier*.

LE CHANT GREGORIEN

Le gramophone — régulateur phonétique

Nous lisons dans la Semaine religieuse de Cambrai :

Le gramophone va être adopté comme régulateur phonétique du chant grégorien.

Uniformiser les mêmes mélodies avec le même rythme n'est point aussi facile qu'on l'avait cru d'abord. L'accentuation tonique diffère selon les pays, à cause de l'accent et de la prononciation. Or, pour obtenir l'unité parfaite un Jésuite américain a suggéré à la commission pontificale du plain-chant, l'idée aussi originale que pratique de se servir du gramophone.

On a donc enregistré, comme essai, les principales mélodies grégoriennes selon le chant des Bénédictins de Solesmes, et la commission a fait entendre le gramophone à Pie X, qui s'est beaucoup intéressé à la chose. " C'est, dit-il, une idée excellente et il faut la propager. "

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on s'est rendu compte de la difficulté d'obtenir partout une accentuation tonique uniforme. Déjà Charlemagne, qui avait la passion du plain-chant, s'était aperçu que les chantres gaulois, après avoir reçu l'Antiphonaire noté de Rome, n'exécutaient pas de la même façon que les chantres romains. Le grand empereur pria donc le pape de lui envoyer des chantres pour styler les siens.

Avec le gramophone, au bout de quelques années, on pourra arriver à obtenir, dans tout le monde catholique, l'uniformité désirée, sans avoir besoin de déplacer les chantres de la chapelle papale.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 20 décembre 1905.

M. l'abbé Napoléon Maréchal, curé de Saint-Jacques de l'Achigan et chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal, décédé le 18, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chanoine, *chancelier*.

AUX PRIÈRES

M. le chanoine Napoléon Maréchal, décédé à Saint-Jacques de l'Achigan.

Sœur Marie-Félicité, né Léocadie Lebœuf, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Adèle Thibault, professe converse, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Louis de la Croix, née Marie-Eugénie-Rita Nadeau, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Julienne Hébert, des Religieuses-Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, décédée à Montréal.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 31 décembre

Fête de S. Silvestre, *double* ; mém. des Oct. de Noël, de S. Etienne, de S. Jean et des Ss. Innocents ; préf. de Noël ; dernier Ev. du dim. — I vêpres de la CIRCONCISION, *double de 1e cl.*

Lundi, le 1er janvier

Fête de la CIRCONCISION, *double de 2e cl.* ; préf. de Noël. — Aux IIes vêpres, mém. de l'oct. de S. Jean.

Samedi, le 6 janvier

Fête de l'ÉPIPHANIE *1e cl.* ; préf. de l'Épiphanie. — Aux IIes vêpres, mém. du dim.

Dimanche, le 7 janvier

Office du dim. dans l'Oct. de l'Épiphanie, *semi-double* ; mém. de l'Oct. ; préf. de l'Épiph. — Aux II vêpres, mém. de l'Oct.

LETTRE ENCYCLIQUE
DE
SA SAINTÉTE PIE X

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

A tous les évêques de l'univers catholique

SUR

L'ENSEIGNEMENT DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

A Nos Vénérables Frères, les patriarches, primats, archevêques, évêques, et autres ordinaires de tous les lieux en paix et en communion avec le Siège Apostolique.

PIE X, PAPE.

Vénérables Frères,

Salut et Bénédiction Apostolique.

LES desseins secrets de Dieu ont élevé Notre petitesse à la charge du suprême pastorat, pour la direction du troupeau universel du Christ, dans des temps bien douloureux et difficiles. Car l'ennemi rôde depuis si longtemps déjà autour de ce troupeau et lui tend des pièges avec une astuce si perfide, que c'est maintenant surtout que paraît s'être accomplie la prédiction de l'Apôtre aux Anciens de l'Eglise d'Ephèse : « Je sais que parmi vous pénétreront... des loups rapaces qui n'épargneront pas votre troupeau » (1).

L'IGNORANCE DE LA RELIGION, CAUSE DU MALHEUR DES TEMPS

De ce dommage causé à la religion, il n'est personne ayant encore le zèle de la gloire divine qui ne cherche les raisons et les causes ;

(1) Act. xx, 29.

et pendant que les uns et les autres en donnent de différentes, chacun propose des moyens différents, selon son avis personnel, pour défendre et restaurer le royaume de Dieu sur cette terre.

Pour Nous, Vénérables Frères, quoique Nous ne repoussions pas les autres manières de voir, Nous pensons avec ceux qui croient que cette dépression et cette débilité des esprits, d'où résultent les maux les plus graves, provient surtout de l'ignorance des choses divines. Ce sentiment s'accorde tout-à-fait avec ce que Dieu lui-même a dit par son prophète Osée : *Il n'y a plus de science de Dieu sur la terre. La calomnie et le mensonge, l'homicide, le vol et l'adultère ont tout envahi et le sang s'est accumulé sur le sang. Aussi la terre pleurera et quiconque l'habite sera affligé* (2).

Et, en effet, dans un temps où il y a un aussi grand nombre de chrétiens absolument ignorants des choses qu'il est absolument nécessaire de connaître pour le salut éternel, combien ces doléances sont malheureusement fondées !

IGNORANCE UNIVERSELLE, RADICALE

Mais quand nous parlons du peuple chrétien, Nous n'entendons pas seulement la plèbe ni les hommes de la classe inférieure qui ont souvent une certaine excuse de leur ignorance dans ce fait qu'étant au service de maîtres durs, ils peuvent à peine s'occuper d'eux-mêmes et de leurs intérêts ; mais nous comprenons aussi et surtout ceux qui, bien que ne manquant ni d'intelligence ni de culture, brillent dans l'érudition profane et, en ce qui concerne la religion, vivent tout-à-fait témérairement et imprudemment. On peut à peine dire combien ils sont souvent enveloppés dans d'épaisses ténèbres à cet égard et ce qui est plus douloureux encore, dans quelle faneste sécurité ils restent ! Ils pensent à peine au souverain Auteur et Maître de toutes choses et aux enseignements de la foi chrétienne.

(2) Os. IV, 1 ss.

Aussi ne savent-ils rien de l'incarnation du Verbe et de la parfaite restauration du genre humain par lui ; rien de la grâce qui est le principal secours pour l'acquisition des biens éternels ; rien du saint sacrifice et des sacrements par lesquels nous acquérons et nous conservons la grâce. Quant au péché, ils n'en connaissent ni la malice ni l'opprobre ; aussi n'ont-ils aucun souci ni de l'éviter, ni de s'en décharger ; et ils arrivent au dernier jour dans de telles conditions que le prêtre, pour ne pas les laisser sans quelque espoir de salut, est obligé d'employer les derniers instants de leur vie à leur enseigner sommairement la religion, — au lieu de les consacrer, comme il faudrait surtout, à exciter en eux des sentiments de charité, — si, toutefois encore, ce qui arrive souvent, le moribond n'est pas affligé d'une si coupable ignorance qu'il estime l'assistance du prêtre inutile et se dispose à franchir tranquillement le seuil de l'éternité, sans avoir satisfait à Dieu. Aussi notre prédécesseur, Benoit XIV, a-t-il pu écrire : « Nous affirmons que la plus grande partie de ceux qui sont damnés pour l'éternité doivent leur malheur à l'ignorance des mystères de la foi, qu'ils sont obligés de connaître et de croire pour être comptés parmi les élus » (3).

L'IGNORANCE, PRINCIPE DE LA CORRUPTION DES MŒURS

Puisqu'il en est ainsi, Vénérables Frères, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la corruption des mœurs et la dépravation des habitudes augmentent de jour en jour, non seulement parmi les nations barbares, mais même dans les États dits chrétiens ? L'apôtre saint Paul écrivant aux Ephésiens leur disait : « Que la fornication et toute impureté ou l'avarice ne soit pas même nommée parmi vous, comme il convient à des saints, et qu'il n'y ait point de turpitudes, ni de folles paroles » (4). Par contre, il a donné dans les paroles suivantes,

(3) Instit. xxvi, 18.

(4) Ephes. v, 3 s.

comme fondement à la société et à la continence, la science des choses divines : « Ayez soin, mes Frères, de marcher avec circonspection, non comme des insensés, mais comme des hommes sages... Ne soyez donc pas des étourdis, mais des hommes ayant l'intelligence de la volonté de Dieu » (5).

Et c'est avec raison. Car la volonté de l'homme a conservé à peine cet amour de l'honnêteté et du juste inné en lui par Dieu, qui l'entraînait en quelque sorte vers le bien, et non le bien mêlé d'ombre, mais le bien pur et parfait. Dépravée par suite de la chute originelle et comme oublieuse de Dieu son auteur, elle tourne toutes ses aspirations à aimer la vanité et à chercher le mensonge. Cette volonté égarée et aveuglée par les mauvaises passions a besoin d'un guide qui lui montre la voie, pour qu'elle retrouve les chemins de la justice malheureusement abandonnés par elle. Ce guide, qu'il n'y a point à chercher ailleurs et que la nature lui a donné, c'est la raison elle-même : mais la raison vient-elle à manquer de cette lumière-sœur qui est la science des choses divines, il arrive alors que c'est un aveugle qui conduit un aveugle et que tous deux tombent dans le fossé. Le saint roi David en glorifiant Dieu de cette lumière de la vérité qu'il avait infusée dans la raison de l'homme disait : « La lumière de votre face, Seigneur, est empreinte sur nous » (6). Et l'effet de cette communication de la lumière, il l'indique en ajoutant : « Vous m'avez mis la joie au cœur » ; cette joie par laquelle notre cœur dilaté court dans le chemin des préceptes divins.

L'ENSEIGNEMENT DIVIN, PRINCIPE DE TOUTE SAINTETÉ

Et il est facile de voir qu'il en est ainsi. La doctrine chrétienne, en effet, nous manifeste Dieu et ce que nous appelons ses infinies perfections beaucoup plus à fond que ne permettraient d'y atteindre

(5) Ephes. v. 15 ss.

(6) Ps. IV, 7.

les forces de la nature. Et comment ? Elle nous ordonne en même temps de révéler ce Dieu souverain par le devoir de la foi, qui se rapporte à la raison ; par celui de l'espérance, qui se rapporte à la volonté ; par celui de la charité ; qui se rapporte au cœur, et ainsi elle soumet tout l'homme à ce suprême Créateur et Maître. Et de même, la doctrine chrétienne seule met l'homme en possession de son éminente dignité naturelle, en tant qu'il est le fils du Père céleste qui est dans les cieux, ayant été créé à son image et devant vivre éternellement heureux avec lui. Mais de cette dignité elle-même et de la connaissance que l'on en doit avoir, le Christ infère que les hommes doivent s'aimer les uns les autres comme des frères et vivre ici-bas comme il convient à des enfants de la lumière « non dans les excès de table et les ivrogneries, non dans les débauches et les impudicités, non dans l'esprit de contention et l'envie » (7) ; il nous ordonne de même de nous en remettre à Dieu de tout souci, puisqu'il a soin de nous ; il nous ordonne de donner aux pauvres, de faire du bien à ceux qui nous haïssent, de préférer les avantages éternels de l'âme aux biens passagers de ce temps. Et sans parler de chaque chose en détail, n'est-ce pas l'enseignement du Christ qui recommande et prescrit à l'homme superbe cette humilité qui est la vraie source de sa gloire ? « Quelconque se sera humilié... celui-là est le plus grand dans le royaume des cieux » (8). Cet enseignement divin nous apprend aussi la sagesse de l'esprit qui nous sert à nous garder de celle de la chair ; la justice qui nous fait rendre à chacun ce qui lui est dû ; la force qui nous rend capables de tout souffrir et endurer d'un cœur généreux pour Dieu et la béatitude éternelle ; la tempérance enfin qui nous fait aimer la pauvreté elle-même pour l'amour de Dieu et nous fait nous glorifier dans la croix, au milieu de nos humiliations.

Il est donc établi que non seulement notre intelligence emprunte

(7) Rom. XIII, 13.

(8) Matth. XVIII, 4.

à la sagesse chrétienne la lumière qui permet d'acquérir la vérité ; mais qu'elle y prend aussi cette volonté et cette ardeur qui nous portent vers Dieu et qui nous unissent à lui dans l'exercice de la vertu.

Il s'en faut que Nous prétendions que la dépravation de l'esprit et la corruption des mœurs ne puissent s'unir à la science de la religion. Plût à Dieu qu'il n'y eût point tant d'exemples du contraire ! Mais Nous affirmons que là où la raison est entourée des ténèbres d'une complète ignorance, il ne peut y avoir ni volonté droite, ni bonnes mœurs. Car, si celui qui marche les yeux ouverts peut, sans doute, dévier du bon chemin, celui qui est aveugle court fatalement ce danger. Ajoutez que la corruption des mœurs, si la lumière de la foi n'est pas complètement éteinte, laisse l'espoir d'une guérison ; mais si la dépravation des mœurs est jointe à l'ignorance de la foi, il n'y a presque plus de place pour le remède et la voie est ouverte pour la ruine.

LE PREMIER DEVOIR DU PASTEUR EST D'ENSEIGNER

LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

Puis donc que de l'ignorance de la religion dérivent des maux si nombreux et si graves ; puisque, d'autre part, si grande est la nécessité et si grande l'utilité de la doctrine religieuse, car on se flatterait vainement si on les ignore, de remplir les devoirs du chrétien ; il importe de rechercher à qui il incombe d'écarter des esprits cette funeste ignorance et de leur fournir la science nécessaire.

Or, Vénérables Frères, il ne peut faire de doute pour personne que ce très grave devoir appartient à tous les pasteurs d'âmes. De par le précepte du Christ, ils sont certainement tenus de connaître et de paître les brebis qui leur sont confiées. Et les paître c'est tout d'abord les enseigner. « *Je vous donnerai* », — c'est la promesse que Dieu a faite par la bouche de Jérémie, « *Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur et ils vous nourriront de science et de*

doctrine » (9), ce qui fait dire à l'apôtre saint Paul : « *Le Christ m'a envoyé non pas baptiser, mais évangéliser* » (10), indiquant ainsi que la fonction principale de ceux qui sont préposés de quelque manière au gouvernement de l'Eglise est d'apprendre la science sacrée aux fidèles.

De cette fonction Nous jugeons superflu de montrer davantage l'excellence et en quelle estime elle est auprès de de Dieu. Assurément, Dieu loue grandement la pitié qui nous fait soulager les misères des pauvres ; mais qui peut nier qu'on doit placer fort au-dessus le zèle et le labeur, grâce auxquels les intelligences reçoivent les enseignements et les avis qui concernent non les nécessités corporelles, mais les biens célestes ? Il ne peut donc rien arriver de plus désirable et de plus agréable à celui qui s'occupe des âmes, comme Jésus-Christ, qui a dit de lui-même par la bouche d'Isaïe : *Il m'a envoyé pour évangéliser les pauvres* (11).

Il importe, Vénérables Frères, de bien faire entendre aux prêtres et d'y insister, que pour aucun d'eux il n'est de devoir plus grand et d'obligation plus étroite. Car, pour un prêtre, qui niera que la science doit être jointe à la sainteté de la vie ? *Les livres du prêtres garderont la science* (12). Et, en effet, l'Eglise la requiert sévèrement chez ceux qui doivent être engagés dans le sacerdoce. Et pourquoi cela ? Parce que le peuple chrétien attend d'eux l'enseignement de la loi divine et que Dieu les destine à le répandre. *Ils lui demanderont de leur dire la loi parce qu'il est l'ange du Dieu des armées* (13). C'est pourquoi l'évêque, dans la sainte ordination, s'adressant aux candidats à la prêtrise, leur dit : *Que votre doctrine*

(9) 1er. III, 15.

(10) I, Cor. I, 17.

(11) Luc. IV, 18.

(12) Malach. II, 7.

(13) Ibid.

soit un remède spirituel pour le peuple de Dieu ; que les coopérateurs de notre ordre soient prévoyants afin que, méditant sur sa loi nuit et jour, ils croient ce qu'ils auront lu et enseignent ce qu'ils auront cru (14).

Que s'il n'est aucun prêtre à qui n'incombent ces devoirs, que dirons-nous de ceux qui, revêtus des noms et des pouvoirs de chefs, sont chargés, par leur dignité même et comme aux termes d'un contrat, de la charge de recteurs des âmes ? Ceux-là, de quelque manière, doivent être mis au rang des pasteurs et des docteurs que Jésus-Christ a donnés aux fidèles, pour que ceux-ci ne soient pas comme des enfants flottants, emportés par tout vent de doctrine vers la malice des hommes, mais pour que, pratiquant la vérité dans la charité, ils croissent en toutes choses, en Jésus-Christ notre chef (15).

A QUOI OBLIGE CE DEVOIR

C'est pourquoi, traitant des pasteurs des âmes, le saint concile de Trente a jugé que leur premier devoir et le plus grand, c'est d'enseigner le peuple chrétien (16). En conséquence, il ordonne que, chaque dimanche au moins et à chaque fête solennelle, ils entretiennent le peuple de la religion ; quant au saint temps de l'Avent et du Carême, c'est tous les jours qu'ils le doivent faire, ou au moins trois fois par semaine. Et ce n'est pas tout : car il ajoute que les curés sont tenus, au moins les dimanches et jours de fête, par eux-mêmes ou par d'autres, d'enseigner aux enfants les vérités de la foi et de leur apprendre l'obéissance envers Dieu et envers leurs parents. Et quand ils doivent administrer les sacrements, il leur prescrit que

(14) Pontif. Rom.

(15) Ephes. iv, 14, 15.

(16) Sess. v. cap. 2 de ref. ; Sess. xxii, cap. 8, Sess. xxiv, cap. 4 et 7 de réf.

ceux qui sont appelés à les recevoir soient instruits de leur vertu au moyen d'une prédication en langue courante et vulgaire.

Ces prescriptions du saint concile, Notre prédécesseur Benoît XIV, en sa constitution *Etsi minime*, les a ainsi résumées et plus distinctement précisées : « Deux obligations principalement ont été imposées aux pasteurs des âmes par le concile de Trente : l'une est que, les jours de fête, ils adressent la parole au peuple sur les choses divines ; l'autre est qu'ils initient tous les enfants et les ignorants aux éléments de la loi divine et de la foi ».

PRÉÉMINENCE DU CATÉCHISME

Et c'est à bon droit que le très sage pontife distingue ce double office, à savoir de la prédication, qu'on appelle couramment l'explication de l'Évangile, et de l'enseignement de la doctrine chrétienne. Peut-être en effet ne manquerait-il pas de prêtres qui, soucieux de diminuer leur travail, se persuaderaient que l'homélie peut tenir lieu pour eux de catéchisme. A qui réfléchit apparaîtra l'erreur de cette appréciation. Car la prédication qui a trait au saint Évangile est destinée à ceux qui déjà doivent être pénétrés des éléments de la foi. C'est pour ainsi dire le pain qui doit être servi aux adultes. L'enseignement catéchistique au contraire est celui dont l'apôtre Pierre voulait que les fidèles fussent avides en toute simplicité, comme le sont les enfants nouveau-nés.

Cette fonction du catéchiste consiste à prendre, pour la traiter, quelque vérité qui se rattache à la foi et aux mœurs chrétiennes, et à l'éclairer sous tous ses aspects. Et comme le but de l'enseignement, c'est le perfectionnement de la vie, le catéchiste doit établir une comparaison entre ce que Dieu ordonne de faire et ce que les hommes font en réalité ; après quoi, ayant usé avec à propos d'exemples qu'il aura sagement puisés dans les Saintes Écritures, ou dans l'histoire ecclésiastique, ou dans la vie des saints, il doit conseiller ses

auditeurs et leur montrer en quelque sorte du doigt suivant quelle règle ils doivent ordonner leur vie ; il doit terminer enfin en exhortant les assistants à détester et à fuir les vices, à pratiquer la vertu.

Nous savons bien, il est vrai, que, pour un grand nombre, cette tâche de l'enseignement de la doctrine chrétienne n'est pas enviable, étant estimée chose de peu de valeur et impropre peut-être à procurer la faveur populaire. Toutefois, Nous considérons que c'est là le jugement de ceux qui se laissent guider par la légèreté plus que par la vérité. Sans doute, Nous ne refusons pas l'approbation due aux orateurs sacrés qui, par un souci sincère de la gloire divine, se consacrent soit à la défense et à la revendication de la foi, soit à l'éloge des saints. Mais leur travail en appelle un autre préalable, à savoir celui des catéchistes : si celui-ci manque, les fondements manquent, et c'est en vain que travaillent ceux qui bâtissent la maison.

Trop souvent des discours très ornés, qui sont accueillis par l'applaudissement d'une très nombreuse assemblée, aboutissent uniquement à charmer les oreilles ; ils ne remuent aucunement les âmes. Par contre, une instruction catéchistique, bien qu'humble et simple, c'est cette parole dont Dieu atteste par Isaïe : « *Tout comme la pluie ou la neige descend du ciel, et n'y retourne plus, mais enivre la terre, et la remplit et la fait germer, et donne la semence à qui sème, et le pain à qui mange ; ainsi sera ma parole qui sortira de ma bouche : elle ne me reviendra pas vaine, mais elle fera tout ce que j'ai voulu, et elle prospérera en ceux à qui je l'ai adressée* » (17).

Nous pensons qu'il faut juger pareillement ces prêtres qui, pour mettre en lumière les vérités de la religion, écrivent des livres considérables : ils sont assurément dignes d'être abondamment exaltés, de ce chef. Combien est petit cependant le nombre de ceux qui consultent les ouvrages de ce genre, et qui en tirent un fruit qui réponde au travail et aux vœux des auteurs ? Tandis que l'enseignement de

(17) *Is.* LV, 10, 11.

la doctrine chrétienne, s'il se fait comme il faut, n'est jamais inutile à ceux qui le reçoivent.

NÉCESSITÉ DE FAIRE LE CATÉCHISME À TOUS

De fait (et il convient d'en réitérer la remarque pour enflammer le zèle des ministres de Dieu) le nombre est maintenant très grand et augmente chaque jour de ceux qui ignorent tout de la religion, ou qui ont de Dieu ou de la foi chrétienne une notion telle qu'elle leur permet, en pleine lumière de la vérité catholique, de vivre à la façon des idolâtres. Qu'ils sont, hélas ! nombreux, Nous ne disons pas les enfants, mais les adultes, et même les vieillards courbés par l'âge, qui ne savent absolument pas les principaux mystères de la foi ; qui, entendant le nom du Christ, répondent : « *Qui est-ce,...* pour que je croie en lui » ? (18).

Il s'ensuit qu'ils ne se croient pas coupables quand ils forgent et entretiennent des haines contre les autres, quand ils contractent des accords parfaitement iniques, quand ils se livrent à la négociation d'entreprises malhonnêtes, quand ils pressurent lourdement le bien d'autrui, quand ils commettent d'autres prévarications de ce genre. Il s'ensuit qu'ignorant la loi du Christ, qui non seulement condamne les crimes honteux, mais en défend même la pensée consciente et le désir, on les voit même quand, pour n'importe quel motif en fin de compte, ils s'abstiennent presque des voluptés coupables, agiter les pensées les plus perverses, nulle religion ne leur ayant été inculquée, et multiplier ainsi les iniquités plus qu'ils n'ont de cheveux sur la tête.

Et ces remarques, nous tenons à le répéter, ne se vérifient pas seulement dans les campagnes ou au sein de la misère du menu peuple, mais aussi et peut-être plus fréquemment parmi les hommes

(18) Ioan. ix, 36.

d'un rang plus élevé, et même chez ceux que gonfle la science, qui forts d'une érudition vaine, prétendent pouvoir rire de la religion, et « *blasphèment tout ce qu'en somme ils ignorent* » (19).

Or, si c'est en vain qu'on attend une moisson d'une terre non ensemencée, comment espérez vous des générations bien équilibrées, si elles n'ont pas été instruites de la doctrine chrétienne à l'heure voulue ? Nous en concluons à bon droit que si la foi languit de nos jours à ce point qu'elle est comme morte en un grand nombre, c'est que l'office du saint enseignement catéchistique, ou bien est trop négligemment rempli, ou bien est absolument omis.

Car c'est en vain qu'on dira, pour avoir une excuse, que la foi nous a été accordée par un don gratuit et conférée à chacun au saint baptême.

Oui, sans doute, tous tant que nous sommes qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous sommes enrichis par la possession de la foi ; mais cette très divine semence ne parvient pas par elle-même et en vertu d'une sorte de force innée à monter... et à produire de puissants rameaux (20). Il y a aussi dans l'homme, dès sa naissance, une puissance intellectuelle : cette puissance a pourtant besoin du langage maternel pour y trouver l'excitation requise afin de passer, comme on dit, à l'acte. Il n'en va pas autrement pour l'homme qui, tirant une nouvelle naissance de l'eau et de l'Esprit-Saint, acquiert la foi initiale : il a cependant besoin de l'enseignement de l'Eglise, pour que cette foi puisse être développée et accrue et porter des fruits. C'est pourquoi l'Apôtre écrivait : *La foi vient de l'audition, et l'audition s'effectue par la parole du Christ* (21) ; et pour montrer la nécessité de l'instruction, il ajoute : *Comment entendra-t-on sans un prédicateur ?* (22)

(19) Iud. 10.

(20) Marc. iv, 32.

(21) Rom. 10, 17.

(22) Ib. 14.

Si toutes les explications qui précèdent montrent de quelle importance est l'enseignement religieux du peuple, Nous devons avoir le plus vif souci de maintenir toujours en vigueur, ou, si elle est négligée quelque part, de restaurer cette diffusion de la Doctrine chrétienne qui, pour employer le langage de Notre prédécesseur Benoit XIV, est l'institution la plus utile à la gloire de Dieu et au salut des âmes (23).

Voulant donc, Vénérables Frères, pourvoir à cette fonction très importante de l'apostolat suprême, et réaliser partout en une si grave matière une pratique unique et uniforme, Nous ordonnons rigoureusement, en vertu de Notre autorité apostolique, l'observation et l'exécution, dans tous les diocèses, des règles qui suivent :

PRESCRIPTIONS PONTIFICALES

I. Que tous les curés, et en général tous ceux qui exercent le ministère des âmes, enseignent, d'après le petit livre du catéchisme, aux garçons et aux petites filles, ce qu'ils doivent tous croire et faire pour atteindre au salut, et cela pendant l'espace d'une heure entière, tous les dimanches et jours de fête de l'année, sans en excepter un seul.

II. Que les curés, à des époques fixes de l'année, préparent garçons et filles, par une instruction continue de plusieurs jours, à la réception convenable des sacrements de pénitence et de confirmation.

III. Que de même, et avec un soin absolument particulier, ils disposent les jeunes garçons et les jeunes filles à s'approcher saintement pour la première fois de la sainte Table, par d'opportunes instructions et exhortations faites tous les jours du Carême et, si c'est nécessaire, d'autres jours encore après les fêtes pascales.

(23) Constit. *Etsi minime*, 13.

IV. Que dans toutes les paroisses et dans chacune d'elles, soit canoniquement instituée l'association qu'on appelle couramment Congrégation de la Doctrine chrétienne. Par elle les curés, là surtout où le nombre des prêtres est restreint, auront comme auxiliaires dans l'enseignement du catéchisme des laïcs, qui s'appliqueront à ce ministère tant par zèle pour la gloire de Dieu, que pour gagner les saintes indulgences dont les Pontifes Romains l'ont si largement enrichi.

V. Que dans les grandes villes, et principalement dans celles où existent des Universités d'études, des lycées, des collèges, on fonde des écoles de religion pour instruire des vérités de la foi et de la vie chrétienne la jeunesse qui fréquente les cours publics où il n'est pas fait état des choses religieuses.

VI. Et puisque, surtout dans ces temps troublés, l'âge mûr n'a pas moins que l'enfance besoin d'instruction, que tous les curés et tous ceux qui exercent le ministère des âmes enseignent le catéchisme aux fidèles, en langage d'ailleurs facile et approprié à leur entendement, à l'heure qu'ils jugeront la plus propre à déterminer l'affluence, sauf toutefois l'heure réservée aux enfants ; et cela sans préjudice de l'homélie habituelle sur l'Évangile qui doit être donnée dans l'église paroissiale tous les jours de fête. A cet effet ils se serviront du catéchisme du concile de Trente, et, de telle manière que, dans l'espace de quatre ou cinq années, ils en embrassent toute la matière, à savoir : le Symbole, les Sacrements, le Décalogue, la Prière et les Commandements de l'Église.

DEVOIR DES ÉVÊQUES D'EN SURVEILLER L'OBSERVATION

Voilà, vénérables Frères, ce que, de Notre autorité apostolique, Nous avons décrété et ordonné, quant à Nous. A vous de faire qu'en chacun de vos diocèses, cela soit exécuté sans retard et intégra-

lement ; de veiller en définitive et de vous prémunir, suivant votre autorité, contre l'oubli de Nos prescriptions, ou, ce qui revient au même, contre leur exécution molle ou hésitante. Pour éviter efficacement ce péril, il faut que vous recommandiez avec instance que les curés ne donnent pas leurs leçons de catéchisme sans y être préparés, mais après une sérieuse préparation préalable ; qu'ils ne parlent pas le langage de la sagesse humaine, mais que, *dans la simplicité du cœur et dans la sincérité de Dieu* (24), ils suivent l'exemple du Christ, qui, bien qu'il révélât : *des choses cachées depuis la création du monde* (25), disait cependant toutes choses en paraboles aux foules et ne leur parlait pas sans paraboles (26). Nous savons aussi que les Apôtres institués par Notre-Seigneur, pratiquèrent la même chose ; c'est d'eux que saint Grégoire le Grand disait : *Ils eurent soin par dessus tout de prêcher aux peuples ignorants des choses simples et accessibles, et non des choses élevées et ardues* (27). Or, en ce qui regarde la religion, les hommes de notre temps doivent, pour une grande part, être assimilés aux ignorants.

Empêchons cependant que, par zèle pour cette simplicité, l'on ne se persuade que, dans ce genre de tâche, il ne faut nul travail ou nulle méditation ; il en faut au contraire, à coup sûr, en ce genre, plus qu'en aucun autre. Il est de beaucoup plus facile de trouver un orateur qui parle avec abondance et avec éclat, qu'un catéchiste qui donne une leçon de tout point louable. Quelque facilité naturelle qu'on ait donc reçue pour penser et pour parler, qu'on sache bien que jamais on ne parlera de la doctrine chrétienne, avec fruit pour les âmes, à des enfants ou au peuple, si l'on n'y est préparé et dressé par une étude sérieuse. Ceux-là se trompent certainement qui, confiants dans l'inexpérience et la lenteur intellectuelle du peuple, se

(24) II, Cor. I, 12.

(25) Matth. XIII, 25.

(26) Ibid. 34.

(27) Moral. I, XVII, cap. 26.

piquent de pouvoir agir négligemment en ces matières. Au contraire, plus ignorants sont les auditeurs recrutés, plus grand est le zèle et le soin dont il faut qu'on use, pour acheminer des vérités très élevées, si éloignées de l'entendement vulgaire, vers la perception trop obtuse des illettrés, à qui, tout autant qu'aux savants, elles sont nécessaires pour l'acquisition du bonheur éternel.

Qu'il Nous soit donc permis, Vénérables Frères, de vous adresser, en cette dernière partie de Notre lettre, les paroles de Moïse : « *Si quelqu'un appartient au Seigneur, qu'il s'unisse à moi* » (28). Observez, Nous vous le demandons et Nous vous en prions, quelle ruine des âmes l'ignorance des choses religieuses entraîne à elle seule. Beaucoup d'œuvres utiles et absolument dignes de louange ont été peut-être instituées par vous, en vos diocèses respectifs, à l'avantage du troupeau qui vous a été confié. Veuillez pourtant, avant toute chose, avec toute l'énergie, tout le zèle, toute l'assiduité possible, donner vos soins et vos instances à ce que la connaissance de la science de la doctrine chrétienne atteigne les âmes de tous et les pénètre à fond. *Que chacun de nous, Nous répétons les paroles de l'apôtre Pierre, de même qu'il a reçu la grâce, l'administre à l'autre, comme il convient à de bons dispensateurs de la grâce multiforme de Dieu* (29).

Que par l'intercession de la très Sainte Vierge immaculée, votre zèle et vos pieuses industries soient favorisées par la Bénédiction apostolique que Nous vous accordons d'un cœur très aimant, à vous, à votre clergé, et au peuple qui vous est confié, comme témoignage de Notre affection et gage des célestes grâces.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 avril 1905, la seconde année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

(28) Exod. xxxii, 26.

(29) I, Petr. iv, 10.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE

XLVI^e VOLUME

A	PAGES
Académie Saint-Louis-de-Gonzague — Noces d'argent.....	290
Apostolat de la prière	28, 71, 172, 220, 279, 360
Archambeault (Sa Grandeur Mgr).....	129
A travers nos échanges.....	314
 B	
Bénédiction de la pierre angulaire du nouvel édifice de la Maison- mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame — Allo- cution de Sa Grandeur Mgr Bruchési.....	30
Bête (une) à vendre.....	182
Bibliographie.....	283, 290, 396
Blanche (Sa Grandeur Mgr).....	234
 C	
Cas (un) juridique.....	151
Catéchisme (le) de la province de Rome.....	378
Catéchisme (le) du Concile de Trente.....	130
Catéchisme (le) unique.....	67
Cérémonies religieuses.....	90, 108, 171
Chant (le) Grégorien.....	411
Chez les Iroquois.....	228
Chez une des Sœurs du Pape.....	88
Choses de Rome.....	110
Chronique.....	2, 72, 84
Cimetière (au) de la montagne.....	307
Clergé (au) de Montréal.....	298
Clergé (le) contre l'alcoolisme.....	174
Comme nous pardonnons !.....	9
Communion (la) quotidienne.....	201
Congrès (échos du) de Saint-Jérôme.....	350
Correspondance des États-Unis.....	21, 74, 137, 153, 238, 341, 388
Correspondance Romaine.....	62 191, 206, 222, 255, 304, 318, 334, 372
Correspondants (à nos).....	348
Crucifix (le) des écoles.....	92

	PAGES
D	
Decelles (Mgr Maxime) évêque de Saint-Hyacinthe.....	35
Decelles (Mgr) — Oraison funèbre prononcée dans la Cathédrale de Saint-Hyacinthe, le 11 juillet 1905, jour des funérailles de S. G. Mgr Maxime Decelles, décédé le 7 juillet.....	46
Decelles (Mgr) Ses obsèques.....	42
Déclaration d'un théologien protestant.....	18
Denier (le) de Saint-Pierre.....	393
Deuil (un) public à Liverpool.....	106
Droit public de l'Église — L'Église et l'État.....	336
E	
Ecoles publiques en pays protestant.....	363
Entrevue (l') du curé d'Ars et du Père Lacordaire.....	25
Enseignement du catéchisme.....	382
Erratum.....	321
F	
Fête (la) du Travail.....	159
A Notre-Dame — Sermon de M. l'abbé René Labelle.....	150
Allocution de S. G. Mgr Paul Bruchési.....	166
A Saint-Patrice.....	169
Fêtes (les) de Saint-Malo.....	134
Force (la) du Rosaire.....	264
Frères-Mineurs (les) à Québec.....	78
G	
Gignac (M. l'abbé) curé de Sherbrooke.....	101
H	
Hollande — Progrès du catholicisme.....	218
Hommes (des) de caractère.....	209
Hôpital Général de Montréal — Cérémonie religieuse.....	394
Hôpital (l') Saint-Paul — Communication officielle de l'arche- vêché.....	250
Huitième anniversaire de la Consécration épiscopale de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal.....	94
Adresse présentée à Sa Grandeur Mgr l'archevêque, par M. l'abbé René Labelle, P. S. S.....	97
I	
Important document sur les écoles non catholiques.....	375
Industries (les) de la femme chrétienne.....	121
Informations religieuses.....	146, 202

GES

L

PAGES

35

Lettres de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de
Montréal, sur les théâtres..... 366

46

Lettre du Souverain-Pontife, à Sa Grandeur Mgr l'archevêque
de Montréal, à l'occasion de la fête du Travail..... 270

42

Lettre pastorale et Mandement de Mgr Paul Bruchési, inaugu-
rant une croisade contre l'intempérance..... 398

18

393

Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal, aux fidèles
de la paroisse de Saint-Jérôme..... 362

106

336

Lettre (une) de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, au rédacteur-
gérant de la " *Vérité* "..... 272

Lourdes à Rigaud..... 142

363

25

382

321

M

Maisonneuve — Une fête à l'Hospice de la Providence..... 358

Mandement de Mgr l'archevêque de Montréal, sur le Denier de
Saint-Pierre..... 286

Manifestations catholiques, en Angleterre..... 120

159

" Martyrs et poètes "..... 245

150

166

Mère (la) Caouette (Catherine-Aurélie du Précieux-Sang) fonda-
trice des Sœurs-Adoratrices du Précieux-Sang..... 57

169

134

264

78

Monseigneur (à) l'évêque de Joliette..... 354

N

Nominations ecclésiastiques, 34, 77, 124, 150, 158, 244, 296, 316, 336, 350

Norvège — La liberté religieuse..... 187

01

Notre-Dame (à) de Bonsecours..... 192

Nouveaux décrets..... 267

Nouvelles religieuses..... 123, 240

18

09

94

59

4

17

O

Oeuvre (l') des Tabernacles..... 277

Ouvrier (un) au Vatican..... 180

Ordinations..... 17, 56, 67, 185, 254, 297, 324

P

Pape (le) et la France..... 309

Pauvres enfants..... 15

Péché (le) d'ivrognerie..... 312

Pèlerinage (le) d'Auriosville..... 195

Petites Notes..... 330

Pie X (Sa Sainteté) et le cardinal Merry del Val..... 325

	PAGES
Prêtre (le) catholique apprécié par un homme du monde.....	280
Prière (la) en famille.....	177
Prince (le) de Battenberg.....	126
Problème (un) d'eschatologie.....	5, 355
Projet (le) d'un catéchisme universel, au Concile du Vatican....	212
Prononciation du latin.....	386

R

Rectification.....	204
Retraite annuelle des prêtres de l'archevêché.....	365
Retraite pastorale.....	118
Retraite sacerdotale mensuelle.....	14, 233, 298, 372
Rome — L'Œuvre de Michel-Ange.....	185

S

Séparation (la) de l'Église et de l'État, en France.....	275
Sépulture ecclésiastique.....	115
Sionisme (le).....	250
Sœurs de la Providence — Vêtue et profession religieuse.....	364
Sœurs de Miséricorde — Vêtue et profession.....	200
Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie.....	266
Succès (un) pour nos sœurs canadiennes.....	377

U

Université Laval — Faculté des Arts.....	291
Université Laval — La Faculté des Arts — Conférences publiques et Cours didactiques de littérature française.....	328
Université Laval — " L'élan est donné ".....	322
Université Laval — Nouveau professeur de littérature française.....	292

V

Veillot (M. Eugène) — Lettre de Mgr l'archevêque.....	311
Vocation (la) religieuse.....	82
Volkverein (le) allemand.....	265

